



La Scic, entreprise de demain?

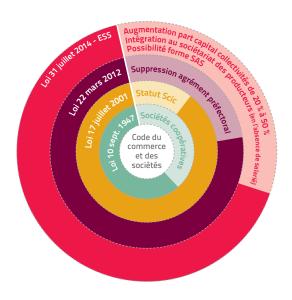
De forme privée et d'intérêt public, la Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) permet d'associer salariés, bénéficiaires, bénévoles, collectivités territoriales, financeurs ou tous autres partenaires, voulant agir ensemble dans un même projet alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale.

La Scic apparaît comme une forme de l'entreprise de demain parce qu'elle s'inscrit largement dans des dynamiques de territoire faisant une place importante aux parties prenantes et à son environnement immédiat. Elle accorde une attention particulière aux effets de son activité, en reposant la question du travail et de l'emploi dans une entreprise en capacité de s'adapter en permanence aux évolutions de son environnement, dans une logique d'innovation sociale continue.

Les 7 grands principes des Scic

La Scic, créée par la loi du 17 juillet 2001, est une entreprise coopérative qui :

- > Permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples : salariés, producteurs, bénéficiaires, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers... tous types de bénéficiaires et de personnes intéressées à titres divers.
- > Produit des biens ou services qui répondent aux besoins collectifs d'un territoire par la meilleure mobilisation possible de ses ressources économiques et sociales.
- > Respecte les règles coopératives : répartition du pouvoir sur la base du principe 1 personne = 1 voix, implication de tous les associés dans la vie de l'entreprise et dans les principales décisions de gestion, maintien des résultats dans l'entreprise sous forme de réserves impartageables qui en garantissent l'autonomie et la pérennité.
- > A un statut de société commerciale SA, SAS ou SARL et, en tant que telle, fonctionne comme toute entreprise soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation.
- > S'inscrit dans une logique de développement local et durable, est ancrée dans un territoire, et favorise l'action de proximité et le maillage des acteurs d'un même bassin d'emploi.
- > Présente un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale garanti par sa vocation intrinsèque d'organiser, entre acteurs de tous horizons, une pratique de dialogue, de débat démocratique, de formation à la citoyenneté, de prise de décision collective... et garanti aussi par sa vocation d'organisme à but non lucratif.
- > A l'obligation de mettre en réserves impartageables 57,5 % de ses résultats (jusqu'à 100 % en pratique), au-delà des 15 % minimum pour toute société coopérative.





Scic et économie sociale et solidaire

ESS, de quoi parle-t-on?

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, qui concilient activité économique et utilité sociale.

Ces entreprises appliquent des modes de gestion démocratiques et participatifs : encadrement de l'utilisation des bénéfices, réinvestissement de leurs résultats dans le développement, limitation des écarts de salaires...



5 vidéos ont été lancées en novembre 2014 par le gouvernement pour expliquer les principales dispositions de la Loi ESS

Des acteurs économiques de poids

2,3 millions de salariés 10 à 15 % de l'emploi salarié selon les régions Création de 440 000 emplois nouveaux en 10 ans 600 000 emplois à renouveler d'ici 2020

Une loi pour le développement de l'économie sociale et solidaire

Après plus de deux ans de travaux, la loi relative à la reconnaissance et au développement de l'économie sociale et solidaire a été adoptée à l'été 2014.

Sont ainsi reconnues les spécificités des coopératives, associations, mutuelles, fondations... des entreprises à la fois génératrices de richesses économiques et porteuses de réponses aux besoins sociaux et environnementaux.

Cette nouvelle loi modernise le statut des Scic :

- > en donnant la possibilité de prendre la forme de SAS
- > en permettant désormais aux producteurs de biens et de services de faire partie des associés en l'absence de salariés
- > en permettant aux collectivités territoriales de détenir jusqu'à 50 % du capital de la Scic
- > en instaurant un rapport de gestion annuel sur l'évolution du projet coopératif, pour mieux rendre compte des spécificités de la société en matière d'intérêt collectif et d'utilité sociale.

En savoir plus:

www.les-scop.coop/loiESS www.economie.gouv.fr/economie-sociale-solidaire

Les Scic en chiffres

Développement local, patrimoine, conseil et formation, culture, patrimoine, médias, recyclage, énergie, autopartage, petite enfance, maison de santé, production ou distribution alimentaire... le modèle Scic a convaincu 500 entreprises présentes dans tous les métiers et sur tout le territoire, représentant plus de 25 000 associés et 3 000 salariés.

Le nombre de Scic a progressé de **20** % entre 2013 et 2014.

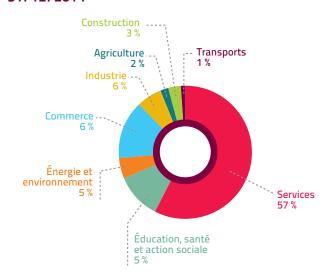
Les deux tiers des Scic sont des créations ex nihilo et un tiers est issu de transformations d'associations ou d'autres sociétés déjà existantes.

Plus de **40** % des Scic comptent des collectivités locales dans leur sociétariat. Elles peuvent détenir jusqu'à **50** % du capital et leur implication peut prendre bien d'autre formes.

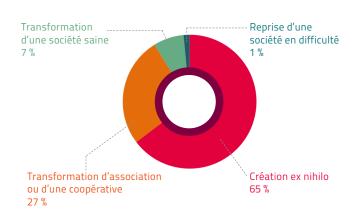
>>Répartition géographique au 30/09/2015



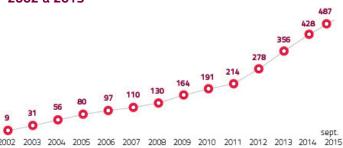
>>Répartition par secteur d'activité 31/12/2014



>>Origines de création au 30/09/2015



>>Nombre de Scic en activité 2002 à 2015

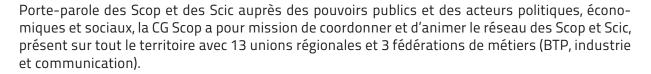


L'Inter-Réseaux Scic

La Confédération générale des Sociétés coopératives et participatives (CG Scop) et la Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (FN Cuma) ont créé en 2013 l'association Inter-Réseaux Scic (IR Scic), un centre de ressources s'appuyant prioritairement sur l'expérience et l'expertise des Scic elles-mêmes et venant en appui des réseaux d'accompagnement sur le territoire.







Le réseau propose un service complet aux 2 700 Scop et Scic adhérentes et aux porteurs de projet: accueil et suivi personnalisé, accompagnement juridique, solutions de financements adaptées à la création d'entreprises comme à leur développement, formations, échanges professionnels... www.les-scop.coop



Les Cuma permettent aux agriculteurs de mutualiser les moyens nécessaires à leurs exploitations (matériels agricoles, main d'oeuvre). Convaincue que les partenariats avec d'autres acteurs ruraux sont essentiels à l'émergence de projets économiques sur les territoires, la FN Cuma accompagne depuis ses débuts le statut Scic.

Parmi les 13 400 Cuma, une dizaine de Cuma sont à l'origine de Scic, notamment dans le domaine du bois énergie.

www.france.cuma.fr

Scic et dynamique territoriale









Dans quelle mesure les Scic sont-elles un outil de dynamique territoriale en cohérence avec des politiques publiques ?

- > La réduction de la capacité de l'Etat à assurer la régulation de phénomènes sociaux complexes engage les collectivités territoriales à devoir trouver localement des solutions pour préserver la cohésion sociale.
- > Les logiques de territoire capables de mieux prendre en compte la complexité des questions socio-économiques jouent en faveur d'une économie de proximité portée par les Scic, tout comme la nécessité d'invention de réponses nouvelles fondées sur des modèles économiques hybrides, rendue nécessaire par la contraction des finances publiques, et par ces logiques de territoires qui impliquent, aux côtés des collectivités, des entreprises et d'autres acteurs du territoire.
- > La Scic inaugure une forme nouvelle de coopération public-privé où la collectivité n'est pas seule à la manœuvre, mais co-participe à la mise en œuvre du projet avec les acteurs sur un territoire.
- > Dans certaines filières régionales, les sociétés multi-parties prenantes deviennent même le modèle dominant, comme le bois énergie ou les énergies renouvelables.

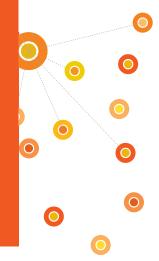
« Parvenir à rassembler des gens d'univers différents, les faire dialoguer et construire des projets d'intérêt local dans une logique de circuits courts, sont les grands atouts des Scic pour les collectivités. »

Jean-François Macaire, président de la Région Poitou-Charentes

« La Scic répond à des objectifs de cohésion sociale : constituer des fonds propres conséquents à partir de placements solidaires non rémunérés permet de diminuer le recours à l'emprunt et de maîtriser le prix de journée payé par les personnes âgées, tout en mettant à leur disposition des services innovants. »

François de Mazières, député-maire de Versailles (78) à propos de la Scic Solidarité Versailles Grand Age

Source : Participer décembre 2014 - février 2015



Quelques Scic emblématiques au service des territoires

Med Clichy

Première maison de santé coopérative

La maison de santé pluridisciplinaire (MSP) de Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), inaugurée en octobre 2014, est la première à avoir choisi la forme juridique d'une Scic, permettant à la ville de s'associer à la coopérative au même titre que les 5 salariés, 20 praticiens libéraux et le Regroupement implantation redéploiement Île-de-France.

Elle fournit aux professionnels de santé des prestations de services et logistiques leur permettant d'exercer au quotidien dans des conditions favorables et attractives, notamment mise à disposition de locaux, prise de rendez-vous, accueil des patients, service informatique...



Initiatives environnement

Au service du développement durable

Suite à l'arrêt du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Pays Bourian (Lot) en 2008 porté par une association agréée centre social. Un collectif composé de 3 salariés de cette association, de 5 particuliers et des élus du territoire s'est constitué pour prolonger les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable, accompagné par le DLA (dispositif local d'accompagnement). A l'issue de cette réflexion, le choix de la Scic a été retenu. L'activité a démarré en juin 2009, portée par une association de préfiguration. La coopérative réalise des études et des travaux pour la gestion des rivières, le tracé des sentiers, l'inventaire ou le diagnostic du patrimoine bâti, conçoit et met à disposition auprès d'enseignants et d'animateurs des outils pédagogiques sur le thème de l'eau, la forêt...



www.initiatives-environnement.org

Centre d'abattage de Chalais Sud Charente

Au service de l'économie de proximité

Transformé en Scic en 2009, le Centre d'abattage de Chalais Sud Charente renoue aujourd'hui avec les bénéfices. Le statut coopératif a en effet permis de rassembler tous les acteurs de la filière viande autour du maintien d'un outil structurant dans un territoire rural en crise. A l'origine, le Centre d'abattage, qui employait 12 salariés, était sous régie municipale, ce qui limitait considérablement la réactivité de gestion. Pour éviter la fermeture, le maire de Chalais a réuni tous les utilisateurs et les élus des alentours pour faire perdurer cette structure. Aujourd'hui, la Scic mise sur l'appellation d'origine protégée « veau de Chalais ».



Habitat Handi Citoyen

Au service de l'insertion

Les trois associations Adapei, les Nouelles et l'ADMR ont uni leurs forces pour créer Habitat Handi Citoyen dans les Côtes-d'Armor, des pôles d'hébergements sous formes d'appartements adaptés aux personnes atteintes de déficience mentale. Cet habitat est en premier lieu destiné aux travailleurs d'Esat et aux personnes vieillissantes. L'objectif est de leur permettre de vivre en autonomie, tout en bénéficiant d'un accompagnement global ajusté à leurs besoins. La Scic qui gère ces hébergements, est constituée de six catégories d'associés : les usagers (personnes handicapées), l'Adapei 22, les salariés, partenaires sociaux, collectivités publiques et entreprises du secteur marchand (organismes de prévoyance, mutuelles, banques...). Elle a permis aux acteurs du projet de trouver une indépendance financière et surtout d'entamer une co-construction originale au service des personnes handicapées.



Planet Bout d'Choux

Au service de la petite enfance

C'est en 2011 au terme de 3 années d'un projet porté par les élus du SIVU Planet'Jeunes (regroupant plusieurs communes) que la Scic Planet Bout d'Choux a vu le jour. Grâce à l'investissement tant humain que financier de la commune de Voglans, la première micro-crèche a ouvert ses portes en septembre de la même année. Cette structure accueille au maximum 10 enfants âgés de 3 mois à 6 ans et, se donne comme priorité de répondre aux besoins de garde sur des horaires atypiques. Pari réussi puisque forte de ce succès, dès septembre 2012, une 2e micro-crèche est venue étoffer le paysage local. Aujourd'hui, Planet Bout d'Choux accueille pas moins de 37 enfants (sur les 2 micro-crèches confondues) et génère 9 emplois en CDI ainsi qu'un contrat d'apprentissage. Ces salariées que l'on appelle aussi « accueillantes micro-crèche » sont toutes diplômées petite enfance (CAP, auxiliaire de puériculture, EJE, éducatrice spécialisée...) et sont garantes de la qualité d'accueil ainsi que du respect des rythmes de chacun. Parents, accueillantes et enfants peuvent aujourd'hui remercier la CAF et le Conseil général de la Savoie ainsi que les communes de Mouxy et Voglans qui, par leur investissement financier ont permis la réalisation de ces 2 très beaux projets. www.planetboutdchoux.fr



Savecom

Au service de l'économie d'énergie

Savécom (Société pour un avenir énergétique commun), créée à l'hiver 2012, est spécialisée dans la rénovation thermique lourde des bâtiments d'habitation des propriétaires modestes de Commercy dans la Meuse. Initiée par la ville, rapidement suivie par la communauté de communes du Pays de Commercy et la municipalité de Saint-Mihiel ainsi que l'agglomération de Bar-le-Duc, la Scic offre une prestation globale aux propriétaires, du diagnostic initial à la conduite des travaux en passant par la mise en place des financements et l'évaluation des économies d'énergie réalisées, couvrant le coût des travaux restants à charge. Outre les collectivités locales, la Scic rassemble EDF, les artisans du bâtiment, des industriels fournisseurs de produits et systèmes pour la rénovation, des financeurs solidaires, les bénéficiaires finaux et les salariés de la coopérative.



www.savecom-commercy.fr

Citiz IDF Ouest

Au service de l'autopartage

Citiz, fondé en 2002 sous le nom de France-Autopartage, est le 1er réseau coopératif d'autopartage en France. Présent dans une cinquantaine de villes françaises, il regroupe 15 opérateurs locaux d'autopartage indépendants dont Citiz IDF Ouest (ex Auto 2) créé sous forme associative en 2011, à l'initiative de citoyens à Cergy-Pontoise dans le Val d'Oise, et transformé en Scic en 2012. Pas moins de huit mairies et le Syndicat mixte du Parc en Vexin sont présents au capital de la Scic. Le service vise à répondre aux besoins de mobilité des habitants en proposant une alternative à la possession d'une voiture individuelle dans plusieurs villes de l'ouest francilien.





La Friche La Belle de mai

Au service de la culture

Née en 1992 sous statut associatif, la Friche la Belle de mai est située au cœur de Marseille, occupant 45 000 m² d'une ancienne manufacture de tabacs. Transformée en Scic en 2007, elle rassemble plus de 70 structures artistiques et culturelles dans des disciplines aussi variées que les arts visuels, la danse, le théâtre, le cinéma, la musique... et s'attache à être un véritable lieu de vie avec des jardins partagés, un restaurant, une crèche, une librairie. La Ville de Marseille, partenaire fondateur aux côtés des autres collectivités territoriales (Conseil régional de Paca, Conseil général 13) et du ministère de la Culture, reste propriétaire des lieux.

Mai I BELLE

www.lafriche.org

Contact

Agence Auvray & associés

Berthille La Torre - b.latorre@auvray-associes.com - 01 58 22 21 14

Confédération générale des Scop

Corinne Lefaucheux - clefaucheux@scop.coop - 01 44 85 47 23

www.les-scic.coop

Le $1^{\rm er}$ film d'animation sur les Scop et Scic, déjà près 80 000 vues ! A retrouver sur www.youtube.com/lesscops





la démocratie nous réussit

